

Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2023 entre les élus de La Baume et HIVE

La réunion du 5 juin concernant une proposition de projet photovoltaïque sur la commune de La Baume s'est tenue à La Baume entre trois (3) élus locaux et trois (3) représentants de HIVE ENERGY. Cette dernière portait principalement sur une discussion entre les personnes présentes à propos du projet. La réunion s'est close sur une visite des lieux intéressés.

Etaient présent.e.s :

- Jean-François Menoud, Maire de La Baume
 - Joël Mauvais, premier Adjoint de La Baume
 - Jean-Claude Gros, deuxième Adjoint de La Baume
 - Thomas Quillasi, Responsable France HIVE
 - Mahfoud Aliouche, Responsable commercial HIVE
 - Eva Villeger, stagiaire HIVE
-

Ordre du jour :

Suite à un contact engagé par HIVE energy en mai, le Maire a accepté de rencontrer HIVE ENERGY. Le responsable France de HIVE a commencé par présenter l'entreprise spécialisée dans l'énergie photovoltaïque et nouvellement dans la production d'hydrogène, puis une discussion s'est ouverte entre les personnes présentes autour d'un possible projet photovoltaïque sur un terrain se trouvant sur la commune de La Baume.

Le site en question a été sélectionné par HIVE ENERGY suite à une étude sérieuse menée sur le territoire de la Haute-Savoie. Cette dernière prend en compte de nombreux facteurs urbains, environnementaux, économiques et techniques tels que les zones de PLU, l'ensoleillement ou encore les enjeux paysagers. De plus, créer un projet photovoltaïque en ces lieux déploie un nouvel usage d'un terrain usé comme zone de dépôts de matériaux. Cela avait déjà été réfléchi par la mairie de La Baume mais les approches avec ENGIE et EDF ont été classées sans suite car le terrain de 1,8 hectares possédé par la mairie a été retenu trop petit. HIVE propose alors ses services pour pouvoir installer une centrale solaire.

Toutefois, aujourd'hui le terrain sollicité pour la centrale solaire peut être utilisé comme piste d'atterrissage d'ULM via une déclaration datant de 2022. Le Club nommé "les ailes de La Baume" détient l'autorisation de se servir des parcelles suivantes : B 608, B 609, B 610, B 597, B 598, B 603, B 602. Ce même terrain se trouve à proximité de la gravière qui est en cours d'exploitation et ce pendant encore plusieurs années.

L'entreprise HIVE demeure intéressée pour entreprendre une centrale solaire. Aussi, elle a très bien compris les usages de ce terrain et souhaite discuter du projet avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais détenant des parcelles sur le site ainsi que les divers propriétaires privés. Par ailleurs, la proposition de laisser passer les moutons sous les panneaux a été entendue par HIVE qui va l'incorporer dans son étude.

Le projet sera porté par une société de projet (SPV) au format de SAS française. Cette SPV sera portée par la filiale française du groupe HIVE respectant le droit français et les engagements de la filière notamment sur le démantèlement. Le droit français régit donc l'activité de la SPV et de la filiale ce qui est également le cas pour l'activité foncière. En conséquence, la promesse de bail sera basée sur le droit français. Dans le cadre de la promesse de bail, HIVE s'engage à démanteler l'ensemble de la centrale solaire toujours dans des mesures respectueuses de l'environnement.

Déploiement du projet:

- 1) Protocole d'accord foncier : 2 mois
- 2) Faisabilité technique et financière : 2 mois
- 3) Obtention des autorisations . 1 an
- 4) Candidature à l'appel d'offre de la CRE : 6 mois
- 5) Construction de la centrale photovoltaïque : 3 à 6 mois
- 6) Mise en service : 6 mois
- 7) Exploitation : 20 à 40 ans par HIVE

Tableaux de données :

EPCI FA	Commune	Intercommunalité	Département	Région
TF	2 170,80	2 170,80	2 170,80	
CFE	3 899,55	3 899,55		
IFER	4 692,27		4 692,27	
CVAE	17,31	17,31	30,70	65,31
Total	10 779,93	6 087,66	6 893,77	65,31

Tableau annuel des retombées économiques pour la commune (en €/an)

Evaluation des émissions évitées			
Empreinte carbone de la centrale (gCO2/kWh AC)	49.34		
Comparaison	Mix énergétique français ²	Mix énergétique de l'union européenne ³	Merit order ⁴
Contenu CO2 (gCO2/kWh)	64	215.7	488
Différence d'émission (gCO2/kWh AC)	14.66	166.36	438.66
Emission évitée sur 1 an (tCO2)	49	554	1461
Emission évitée sur la durée d'exploitation (tCO2)	1709	19395	51140

Tableau des émissions carbone évitées durant l'exploitation (35 ans)

Actions :

Ont été demandées diverses actions afin d'avancer sur le projet :

- que la mairie fasse parvenir les contacts des terrains privés ou non afin que HIVE puisse les solliciter et discuter de leurs usages. Les parcelles demandées sont :

section des parcelles	numéros des parcelles	propriétaires à confirmer par la mairie
B	600, 599, 596, 607,	PRIVÉ
B	234, 238, 602, 237, 598, 603, 597, 606, 601	COMMUNE DE LA BAUME
B	610, 609, 608	CC DU HAUT-CHABLAIS

- que la mairie engage une discussion avec le club "Les ailes de La Baume"
- que HIVE présente le projet à la Communauté de Communes du Haut-Chablais
- que HIVE et les élus locaux prennent contact avec la gravière afin de discuter de l'utilisation du chemin donnant accès au terrain concerné pour la centrale solaire
- que HIVE prenne contact avec la DDT et la DREAL